

5 mai 2021

BULLETIN D'INFORMATION - COVID à YOW

Comme vous le savez, la mise en place du scan corporel comme méthode principale de fouille a eu comme résultat beaucoup plus de fouilles manuelles et des fouilles avancées, élevant le risque d'attraper le Covid pour les agents de contrôle. De plus, le scan corporel a comme résultat beaucoup plus de fouilles intrusives effectuées sur les agents de contrôle. Comme vous le savez, nous devons faire affaire avec Garda mais ils ne font que nous virer vers ACTSA, disant que c'est eux qui contrôlent les machines et les procédures au travail. ACTSA est un organisme qui ne semble être tenu responsable par personne.

Nous vous écrivons pour vous mettre à-jour sur les mesures qui ont été prises, ainsi que les mesures à venir, pour résoudre le problème du scan corporel.

Quoi faire si vous êtes atteints du Covid et vous croyez que c'est arrivé au travail?

Si vous êtes atteints du Covid et la maladie provient de votre lieu de travail, vous devriez être compensé par le WSIB. Assurez-vous de dire à votre médecin que vous croyez avoir attrapé le virus au travail, et le médecin complètera le formulaire nécessaire pour le WSIB. Vous devez aussi en faire part à votre employeur. Il doit ensuite compléter le formulaire 7 du WSIB et vous donner une copie. Si vous avez besoin d'assistance dans le dépôt ou l'appel d'une réclamation, le syndicat a un programme d'aide aux travailleurs blessés. Veuillez contacter Susan Cao, notre représentant WSIB.

Si vous croyez avoir été exposé au Covid mais vous n'avez pas de symptômes, vous pouvez déposer un rapport d'exposition au WSIB. Voici le lien :

<https://www.wsib.ca/fr/form/reporting-2>

Les mesures prises

23 février 2021 – Le syndicat demande à Transport Canada la priorité de vaccin pour les agents de contrôle. TC répond que c'est une bonne idée mais c'est à la discrétion du gouvernement provinciale.

23 mars – Le scan corporel primaire devient actif.

24 mars – Réunion d'urgence du comité joint de santé et sécurité pour discuter le scan corporel primaire. La recommandation était de suspendre l'utilisation du scan corporel primaire durant la pandémie et de réactiver la voie de contournement pour les employés de l'aéroport.

8 avril – Le syndicat écrit à la direction de Garda concernant les problèmes de santé et sécurité, incluant le scan corporel primaire.

9 avril – Le syndicat écrit au gestionnaire d'opérations de conformité chez ESDC concernant le manque de réponse de la part de CATSA aux besoins de santé et sécurité.

9 avril – Le syndicat convoque une réunion avec Garda pour discuter les cas de COVID.

13 avril – Le syndicat demande encore une fois la priorité pour le vaccin. TC suggère de contacter les gouvernement provinciaux.

Avril – Une lettre est envoyée aux gouvernements provinciaux demandant la priorité pour le vaccin. Aucune réponse à date.

27 avril – Le sujet du scan corporel principale est discuté lors d'un appel conférence avec Transport Canada.

28 avril – Le syndicat se plaint du manque d'action pendant une réunion de relations de travail.

28 avril – Les membres commencent à envoyer des lettres à la gestion de Garda concernant le scan corporel.

29 avril – Le syndicat écrit au TC pour exprimer leurs préoccupations autour du scan corporel principale.

8 mai – Le syndicat reçoit un courriel du TC disant qu'ACTSA regarde le sujet.

Plusieurs lettres ont été envoyées à la gestion de Garda expliquant les problèmes avec les scans corporels. Ces lettres étaient très bien écrites et nous pensons qu'il y a eu un effet. Garda nous a demandé de faire quelque chose pour les arrêter. Continuez à envoyer vos lettres! Nous disons à Garda et à ACTSA : RÉGLEZ LE PROBLÈME!

Garda doit être plus ferme avec ACTSA afin de protéger votre santé et sécurité. Le gouvernement doit s'assurer qu'ACTSA est tenu responsable à vous, les personnes qui veillent à la sécurité de notre espace aérien. Vos lettres et votre soutien des mesures prises par le syndicat mèneront au succès.

Mesures planifiées

Si cette situation n'est pas réglée de façon prioritaire quelques options sont :

- Apporter l'histoire aux médias
- Demander à nos alliés en gouvernement de soulever le sujet dans la chambre des communes.
- Écrire de nouveau aux personnes responsable
- Déposer des plaintes sous le code Canadien du travail.

Nous appellerons certains d'entre-vous pour nous aider avec les mesures ci-dessus. Merci de votre soutien, et restez en bonne santé!

En toute solidarité,

Kristopher Marzitelli

Président, Unité 613, Section locale 1976

Métallos

Manuel D'Souza

Délégué en chef, Section locale 1976

Métallos

David Lipton

Représentant

Métallos

Steven Hadden

Président, Section locale 1976

Métallos